

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

www.riges-uao.net

ISSN-L: 2521-2125

ISSN-P: 3006-8541

Numéro 20

Juin 2026



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

INDEXATION INTERNATIONALE

SJIF Impact Factor

<http://sjifactor.com/passport.php?id=23333>

Impact Factor: 8,475 (2026)

Impact Factor: 8,333 (2025)

Impact Factor: 7,924 (2024)

Impact Factor: 6,785 (2023)

Impact Factor: 4,908 (2022)

Impact Factor: 5,283 (2021)

Impact Factor: 4,933 (2020)

Impact Factor: 4,459 (2019)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Maître de Conférences à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GÖBEL** Christof, Professeur Titulaire, Universidad Autonoma Metropolitana, (UAM) – Azcapotzalco (Mexico)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les enjeux climatiques, la gestion de l'eau, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction
KOUASSI Konan**

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- HECTHELI Follygan, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Professeur Titulaire, UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître de Conférences, UAO
- KADOUZA Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- GÖBEL Christof, Professeur Titulaire, Universidad Autonoma Metropolitana, (UAM) – Azcapotzalco (Mexico)

Sommaire

Sena Ghislain C. ADIMOU, Vincent O.A. OREKAN, Joseph OLOUKOI <i>Etude de l'impact des infrastructures touristiques sur les mangroves au sud du Bénin</i>	9
BAYANG Sirbéle <i>Striga, dans les champs de céréales à Lallé, dans la région du Mayo-Kebbi Est (Tchad)</i>	26
KOULOMIAN Dao, KONAN Kouamé Hyacinthe <i>Les enjeux socio-économiques et environnementaux de la mécanisation de l'orpaillage irrégulier dans le département de Boundiali (Nord, Côte d'Ivoire)</i>	37
Bi Sehi Antoine TAPE <i>Facteurs contribuant à la persistance du paludisme dans la ville de Vavoua (Côte d'Ivoire)</i>	55
KOFFI Akouassi Bénédicte, DJAH Armand Josué <i>Impacts de la gestion de l'environnement urbain à Abengourou (Côte d'Ivoire)</i>	72
MAMADOU MARICO, MOUSSA DIT MARTIN TESSOUGUE <i>Acteurs de la gouvernance locale des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguineda Camp : efficacités et limites</i>	90
MAHAMADOU MOUDI Rachid, PARAISO CECIL Zeinabou, SOULEY Kabirou <i>Problématique d'accès aux ressources pastorales des communautés arabes Awlad Souleymane dans le département de Tesker au Niger</i>	109
FROUMAN Ouattara Bourahima <i>Structuration de l'espace urbain de Divo, entre dynamique démographique et étalement : les défis d'un déséquilibre de répartition spatiale de la population</i>	134
Souleymane SORO, Kouamé Thimotée KOBENAN <i>Impacts socio-économiques de la production de l'igname Kponan (dioscorea cayenensis-rotundata) dans la Sous-prefecture de Laoudi-ba (Est Côte d'Ivoire)</i>	155
KAMBIRÉ Bêbê, OUATTARA Oumar, LOA Sokro Lazare <i>Effets environnementaux de la production artisanale d'huile de palme dans le village Ahigbé-Koffikro (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)</i>	171

Seydou A TOGOLA, Ibrahima DIOMBATY <i>Cartographie des dépôts des déchets solides dans le cercle de Macina, région de Ségou au Mali</i>	193
DIARRA Yah Malick, YOUKOU Néande Odile, ASSOOU Arthur Oscar, TRA Fulbert <i>Logiques de production hévéicole et conscience environnementale : une analyse socio-pédagogique à Youwasso (Grand-béréby, sud-ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	207
Yaya DOGONI, Diakaridia SIDIBE <i>Analyse de la dégradation et de la restauration des sols dans la zone de l'office de la haute vallée du Niger au Mali</i>	221
FALIGBENE Likfière, NANOINI Damitonou, HETCHELI Follygan <i>Transport routier et problématique du développement local dans la préfecture de Tandjouare au Nord Togo</i>	234
Ababacar Sadikh GUEYE, Awa FALL <i>Effets déstructurant des grands projets d'aménagement sur la mobilité à Rufisque (Sénégal) : analyse des contraintes liées au ter et à l'autoroute à péage A1</i>	257
Demba GAYE <i>Typologie des lithométéores au Nord-Sénégal : Analyse spatio-temporelle des cas de suspension et de déflation</i>	278
KOLANI Lamitou-Dramani, OUEDRAOGO Joachim, AWADE Essodina <i>Analyse des impacts environnementaux et socio-économiques de l'exploitation des alluvions dans le cours supérieur de la rivière Kara au Nord du Togo</i>	291
Frédéric BATIONO, Abdoul Rasmané ZONGO, Dieudonné ZERBO <i>Ressources en eau, bilan hydrique et faisabilité d'un barrage multiusages en milieu urbain soudanien : le cas du bassin versant de Banfora (Burkina Faso)</i>	305
Kouakou Toussaint KRA, Kouassi Guillaume N'GUESSAN <i>Analyse prospective de la restauration d'un espace protégé ivoirien : quels futurs pour le parc national de la Marahoué ?</i>	326
One Enoc GUEDE, Adou Jean Marc Le Thoi ADJI, Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS <i>Délocalisation des cours comme stratégie de résilience dans un contexte d'exiguïté des infrastructures d'enseignement à l'Université Alassane Ouattara dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)</i>	348

Eveline MAHOUNGOU, Hilarion Bagel MIZHAIRE, Marina Lyonel MALOUONO-LIVANGOU <i>Les espaces publics brazzavillois à l'épreuve de la production des fleurs et plantes ornementales</i>	361
BONSA Issouf <i>Stratégies de visibilité religieuse à Ouagadougou (Burkina Faso) : Une analyse à partir de la monumentalité et de l'architecture des lieux de culte</i>	380
ESSENGUE NKODO Pierre Eloi, MEBENGA ARIEL <i>Nouvelle dynamique spatiale de la cacaoculture et vulnérabilité socio-économique des paysanneries, cas de Minta dans le Centre-Est du Cameroun forestier</i>	396
Kokouvi ALOWOU, Kodjo ODAH <i>Analyse des impluviums des bassins de rétention d'eau d'Amadahomé et de Caméléon à Lomé: proposition d'aménagement</i>	418
Romarc Iralè EHINNOU KOUTCHIKA, Gwladys Gertrude Mèdèssè ZANNOU, Jules ODJOUBERE, Jacques Boco ADJAKPA <i>Etude de la diversité floristique des espaces verts de la ville de Cotonou au sud Bénin (Afrique de l'ouest)</i>	440
ALI Salé, AGAISSA Assagaye <i>Accaparement des espaces pastoraux en Zone Pastorale, Région de Zinder au Niger</i>	457
MBAYE Ibrahima <i>Contexte climatique de propagation de la Covid-19 à Dakar au Sénégal</i>	479
TAPE ACHILLE ROGER, KAMELAN Hermance-Starlin Kouacou, KAKOU Geoffroy André, ASSI-KAUDJHIS Joseph P. <i>Micro logistique et mobilité des personnes et marchandises : un moyen de lutte contre la pauvreté dans la Sous-préfecture d'Abongoua (sud-est de la Côte d'Ivoire)</i>	496
NIAMIEN Kadjo Henri Joël, SEKONGO Largarthon Guénolé, OBOUMOU Abah Marie-Josée, N'CHO Cho Ingrid, BLE Melecony Celestin <i>Femmes et durabilité dans la chaîne de valeur de la pêche artisanale à Abidjan (Côte d'Ivoire) : centralité économique et fragilité institutionnelle</i>	515
KOUASSI Yao Dieudonné, BEDA Abazé Henri Joël, BARRY Aye <i>L'harmattan, un facteur de la recrudescence des infections respiratoires aiguës (ira) dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)</i>	534

SYLLA Yaya <i>Insalubrité et risques sanitaires : analyse critique des sites de pressage et de transformation du manioc dans le quartier Anoumabo, commune de Marcory (Côte d'Ivoire)</i>	553
AKA Assalé Félix <i>Impact des parkings informels sur la gestion des servitudes publiques dans la commune du Plateau (Côte d'Ivoire)</i>	569

**ACTEURS DE LA GOUVERNANCE LOCALE DES ADDUCTIONS D'EAU
POTABLE DANS LA COMMUNE RURALE DE BAGUINÉDA CAMP :
EFFICACITES ET LIMITES**

MAMADOU MARICO, Doctorant en Géographie,
École Doctorale Droit Économie Sciences Sociales Lettres et Art (ED-DESSLA),
Université Kurukan Fuga Bamako
Email : maricomamadou92@gmail.com

MOUSSA DIT MARTIN TESSOUGUE, Maître de Conférences CAMES,
Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), Université des Sciences Sociales et de
Gestion de Bamako (USSGB)
Email : mmtessougue@gmail.com

(Reçu le 25 février 2026 ; Révisé le 27 Mars 2026 ; Accepté le 7 Mai 2026)

Résumé

La communauté locale est de plus en plus intégrée dans la gestion des adductions d'eau potable en milieu rural et semi-urbain depuis l'avènement de la décentralisation au Mali en 1995. Cette gestion locale a permis à l'État central de transférer une partie de ses compétences aux collectivités décentralisées. Notre recherche, observe 5 centres d'adduction d'eau potable, gérés par la communauté locale, dans la commune rurale de Baguinéda camp. Son objectif visé est l'évaluation des performances des acteurs dans la gouvernance locale des adductions d'eau potable dans ladite commune. La méthodologie utilisée fait recours aux enquêtes qualitatives et quantitatives. Il a été administré directement à l'échantillon quantitatif à partir d'un questionnaire avec Kobo Toolbox comme outil de collecte de données. Le traitement a été fait avec le logiciel « Excel » pour produire des graphiques. Les résultats révèlent que certains acteurs clés au niveau du personnel salarié et du comité de gestion continuent à participer activement à la pérennisation des adductions d'eau potable. Et cela, malgré le dysfonctionnement de certains mécanismes de la gouvernance locale et des insuffisances dans l'application des textes réglementaires. La gouvernance locale des adductions d'eau potable manque de coordination.

MOTS CLES : Gouvernance locale, adductions d'eau potable, décentralisation, participation communautaire, délégation de gestion.

**STAKEHOLDERS IN THE LOCAL GOVERNANCE OF DRINKING WATER
SUPPLY SYSTEMS IN THE RURAL COMMUNE OF BAGUINÉDA CAMP:
STRENGTHS AND LIMITATIONS**

Abstract

The local community has become increasingly involved in the management of drinking water supply systems in rural and semi-urban areas since the advent of decentralization in Mali in 1995. This local management has enabled the central government to transfer some of its responsibilities to decentralized local authorities.

Our research examines five community-managed drinking water supply systems in the rural commune of Baguinéda Camp. Its objective is to evaluate the performance of stakeholders in the local governance of drinking water supply systems in that commune. The methodology employed utilizes both qualitative and quantitative surveys. A questionnaire was administered directly to the quantitative sample using Kobo Toolbox. Data processing was conducted using Excel to generate graphs. The results reveal that certain key actors, including salaried staff and members of the management committee, continue to actively contribute to the sustainability of the drinking water supply systems. This is despite the dysfunction of certain local governance mechanisms and shortcomings in the enforcement of regulatory texts. Local governance of drinking water supply systems lacks coordination.

Keywords: Local governance, drinking water supply systems, decentralization, community participation, management delegation.

Introduction

Le système de gestion des adductions d'eau potable en milieu rural et semi-urbain a connu une reconversion suite à l'échec du plan d'ajustement structurel (PAS), plus précisément après la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (1981 - 1990). La gestion fut décentralisée et déléguée à la communauté locale. Le passage à la gestion déléguée des adductions d'eau potable (AEP) résulte du constat de l'échec des services publics d'eau potable, marqué par le délabrement des équipements hydrauliques d'eau potable et le désengagement des communautés locales. « Les pays africains ont été obligés d'entamer le processus de décentralisation en transférant la prestation des services d'eau potable en milieu rural et semi urbain aux collectivités territoriales locales nouvellement créées » (RWSN, 2023, p. 7). La décentralisation est une responsabilisation de la gestion au niveau local. « La décentralisation fait référence aux processus, engageant des transferts de pouvoir d'un niveau central à un niveau local, de l'État central à des institutions différentes » (M. J. Demante et al, 2008, p. 4). Ainsi les adductions d'eau potable d'un centre semi-urbain peuvent être gérées par une régie municipale, un prestataire privé ou communautaire. « La gestion déléguée regroupe un ensemble de modes de gestion par lesquels la collectivité territoriale peut confier, sous son contrôle, la gestion du service public d'eau potable à une tierce personne notamment privée » (N. Y. F. Bangou 2020, p. 44). La gestion de l'adduction d'eau potable étant locale, elle est forgée fondamentalement sur la participation de la communauté bénéficiaire avec le principe de l'approche participative. En plus des principaux acteurs locaux (les usagers, la commune et l'association), d'autres acteurs s'immiscent dans la mission de gestion tels que : la Direction Nationale de l'Hydraulique et ses démembrements, l'opérateur de contrôle et de suivi des activités d'où la gouvernance locale du service d'eau potable. « La gouvernance de l'eau fait référence à la palette de systèmes politiques, sociaux,

économiques et administratifs mise en œuvre pour le développement et la gestion des ressources en eau et la fourniture des services d'eau à différents niveaux de la société » (F. Molle, 2020, p. 1). « Parvenir à une gouvernance plus efficace de l'eau potable, implique la création d'un environnement favorable, facilitant les initiatives efficaces des secteurs public et privé et l'implication des parties prenantes dans l'articulation des besoins » (P. Rogers et al, 2003, p.7). L'application de plusieurs paramètres parmi lesquels la présence d'un cadre législatif et réglementaire, l'implication sans faille des institutions et des acteurs, est indispensable. Les usagers s'organisent ainsi en association pour avoir un statut juridique. Le concept d'association des usagers d'eau potable est apparu au début des années 1990. Selon (WSP, 2010, p.8) « Le concept associatif visait à confier la gestion des réseaux AEP à des structures formelles, juridiquement reconnues, organisées et responsabilisées tout en n'abandonnant pas la dimension communautaire. La mise en place des associations a facilité l'introduction et l'adoption de bonnes pratiques comme la vente d'eau au volume ou l'ouverture de comptes d'épargne pour le renouvellement des équipements ». Le Mali, tout comme les autres États de l'Afrique de l'Ouest s'est engagé dans le processus de la décentralisation pour une gouvernance équitable et durable de son territoire. Bien que commencée depuis l'indépendance en 1960 par la création des communes urbaines, la décentralisation s'accélère au Mali sous la 3^e République qui créa à partir de 1993, 701 communes rurales et urbaines. Parmi ces communes figurent la commune rurale de Baguinéda créée par la loi No 96-059/du 04 novembre 1996 du code des collectivités territoriales. La commune rurale de Baguinéda Camp dans la banlieue Est du district de Bamako compte 32. Parmi ces villages, 12 sont dotés d'infrastructures d'adduction en eau potable. La présente étude observe la gouvernance des adductions d'eau potable dans cinq villages dont Baguinéda Camp, Dougourakoro, Kasséla, Kobalakoro et Mounzoun. La commune rurale de Baguinéda camp n'est plus en marge de la gouvernance locale des adductions d'eau potable. En dépit du cadre législatif décentralisation conférant la maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales, la gouvernance des adductions d'eau potable demeure un défi majeur dans la commune rurale de Baguinéda Camp. Les associations d'usagers d'adduction d'eau potable (AUAEP) sont confrontées à des difficultés liées à la mise en œuvre de la gouvernance partagée. Ainsi la question centrale est donc de savoir : Quelles sont les performances des associations des usagers d'adduction d'eau potable (AUAEP) dans la gouvernance locale des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda Camp ? Comment s'organise la collaboration entre les structures de la gouvernance locale des adductions d'eau potable ? Dans quelle mesure les usagers participent-ils à la prise de décision ? L'objectif de cette étude vise à : Évaluer les performances des associations des usagers d'adduction d'eau potable (AUAEP) dans la gouvernance locale des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda Camp. Subsidiairement, analyser les rôles, les responsabilités et les mécanismes de coordination entre les acteurs de la gouvernance locale puis identifier les limites de la participation des usagers et les causes du désengagement des communautés locales

L'hypothèse principale admet que les associations des usagers d'adduction d'eau potable (AUAEP) sont performantes dans la gouvernance locale des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda Camp. Secondairement, l'efficacité de la gouvernance locale des adductions d'eau potable est entravée par le chevauchement des responsabilités et l'insuffisance du contrôle par des structures mandatées ; puis le mécanisme de concertation et de prise de décision favorise le désengagement des usagers d'eau potable.

1. Méthodologie

La méthodologie de cette recherche repose sur deux approches : la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

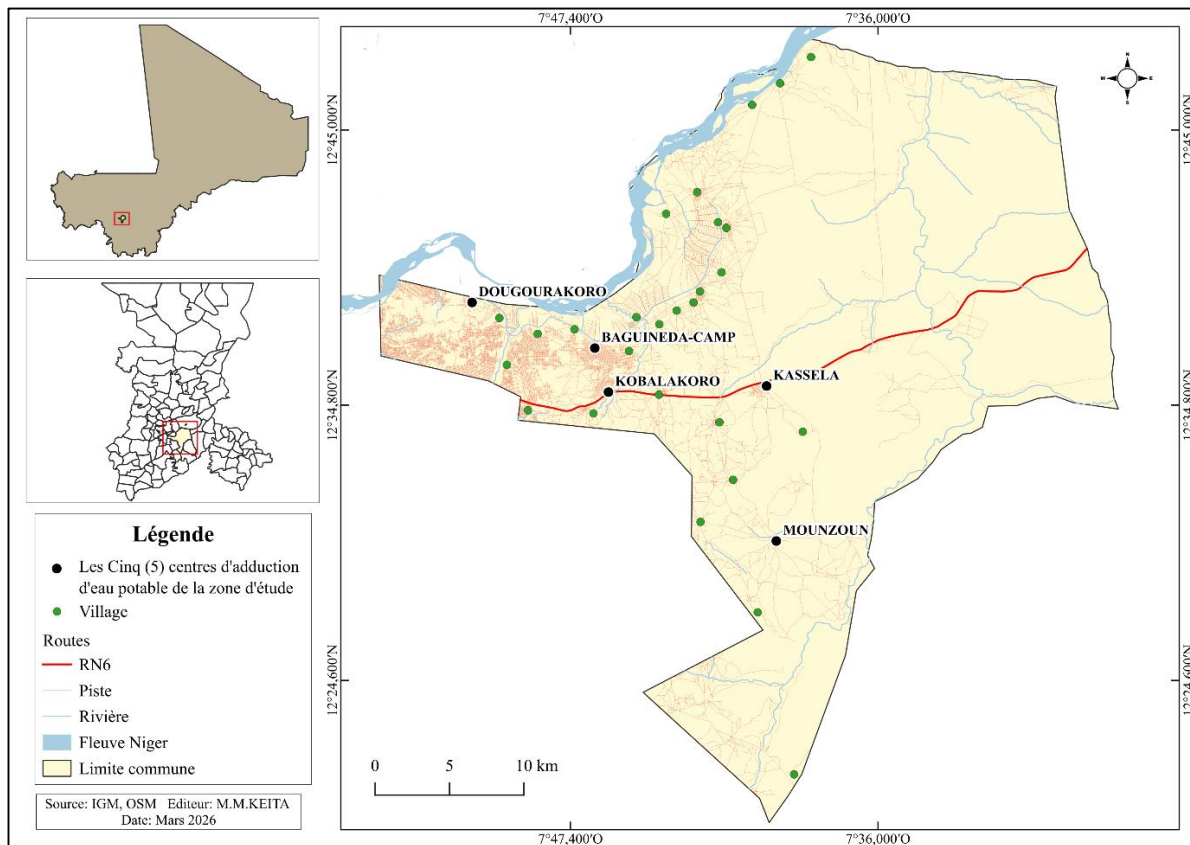
1.1. Recherches documentaires

La recherche documentaire concerne les documents statutaires et réglementaires comme le statut et règlement, le cahier des charges de l'association des usagers d'adduction d'eau potable, les rapports semestriels du service de contrôle et de suivi des adductions d'eau potable et les rapports d'études. Ces documents ont permis d'une part de définir le rôle et les prérogatives de chaque acteur, d'autre part d'édifier les mécanismes de gestion au niveau local. Les recherches documentaires ont été effectuées auprès de la Direction Nationale de l'Hydraulique, au centre de distribution d'eau potable, et sur l'internet.

1.2. Enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain ont lieu non seulement dans la commune rurale de Baguinéda camp principalement dans les villages centre de distribution d'adduction d'eau potable (Carte 1) mais aussi à Bamako, à Koulikoro, villes logeant les services étatiques de l'hydraulique. Les acteurs concernés, selon leur appartenance sociale ou professionnelle, sont inclus dans l'échantillon qualitatif et dans l'échantillon quantitatif. La gouvernance est une question transversale, elle porte sur des thématiques généralement qualitatives comme : le rôle, les rapports et les interactions entre les acteurs, la représentativité sociale, les formes de gestions, voire l'impact de la gestion décentralisée de l'eau potable.

Carte 1: Location des villages centres de distribution d'adduction d'eau potable



Dans cette recherche, nous avons utilisé l'approche mixte des enquêtes (les enquêtes qualitatives et les enquêtes quantitatives). L'échantillonnage des enquêtes qualitatives est un choix raisonné composé de 87 acteurs réunis en focus group dont : trois (3) de la Direction Nationale de l'Hydraulique, trois (3) de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Énergie, trois (3) autorités de chaque village soit quinze (15) personnes, trois (3) conseillers communaux, 12 membres de chaque association des usagers d'adduction d'eau potable soit 60 personnes et trois (3) des services de contrôle et de suivi. Les données qualitatives recueillies ont été traitées par l'analyse de contenu associant les discours similaires. Grâce aux données qualitatives, des verbatim, ont été disponibles pour illustrer nos résultats. Dans un second temps, nous avons réalisé des enquêtes quantitatives qui ont concerné un échantillon au choix aléatoire de 5 % des ménages de chaque village. Pour une population composée de 990 ménages, on a ainsi un échantillon quantitatif de 198 ménages des usagers des adductions d'eau potable. Cet échantillon est réparti de la façon suivante (Tableau 1).

Tableau 1 : Constitution de l'échantillon quantitatif dans les 5 villages choisis

Villages	Nombre ménages	Taille échantillon à 5 %
Baguinéda Camp	1205	60
Dougourakoro	639	32
Kasséla	890	45
Kobalakoro	875	44
Mounzoun	341	17
Total	3950	198

Enquête de terrain, 2025

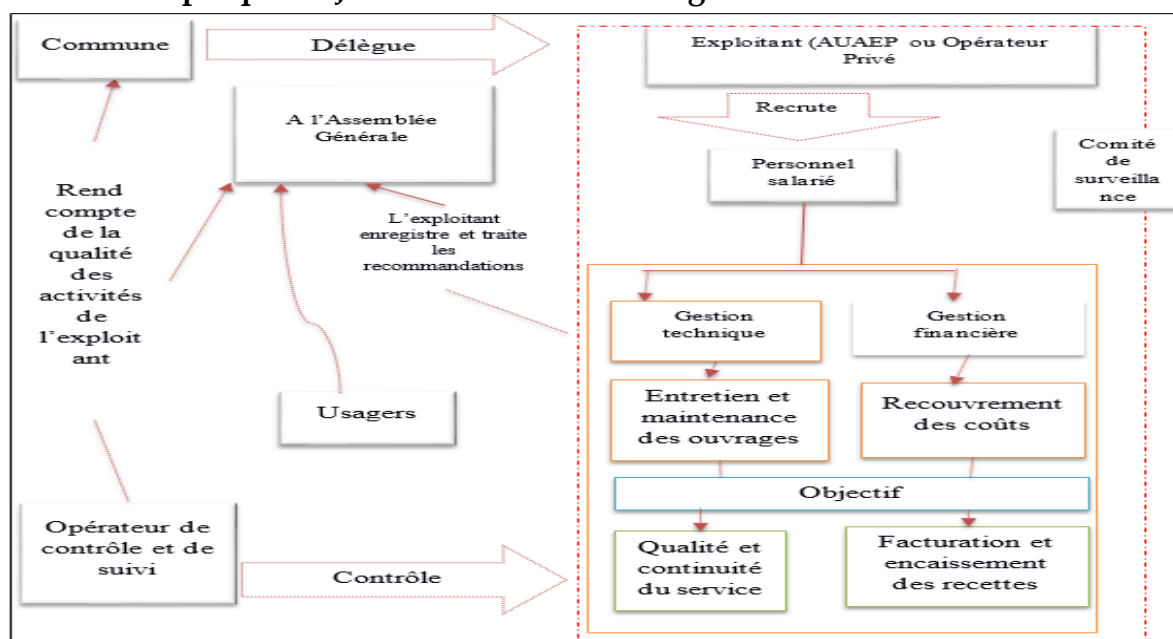
Le questionnaire, centré sur l'opinion des usagers, a été administré directement via l'application Kobocollect. Les données ont été traitées sous « Excel » afin de générer les représentations graphiques.

2. Résultats

2.1 Architecture de la gouvernance locale : rôles et interactions des acteurs de l'AEP

Les structures de gouvernance des adductions d'eau potable se superposent de façon hiérarchique, les unes sur les autres même si à l'échelle communale, elles n'ont cependant pas les mêmes compétences. Il existe une organisation communautaire issue des élections et un service d'appui technique nommé (le service de contrôle et de suivi, les bureaux d'étude) (Graphique 1).

Graphique 1 : Jeux des acteurs dans la gouvernance locale des AEP



Enquêtes de terrain, 2025

La commune, le maître d'ouvrage, délègue la gestion des infrastructures de distribution de l'eau potable à l'Association des Usagers des Adductions de l'Eau Potable (AUAEP). Celle-ci, recrute un personnel salarié composé de gestionnaire plombier électromécanicien, gardien, s'occupant de la gestion technique et financière. Parallèlement le comité de surveillance est chargé du suivi des activités du personnel

salarié. L'opérateur de contrôle et de suivi supervise les tâches de l'AUAEP et rend compte à la commune, à l'assemblée générale et à la Direction Nationale de l'Hydraulique.

2.2 Synergie des acteurs locaux au cœur du service d'eau potable : entre gestion communautaire et contrôle public

2.1.1. Commune : les collectivités territoriales

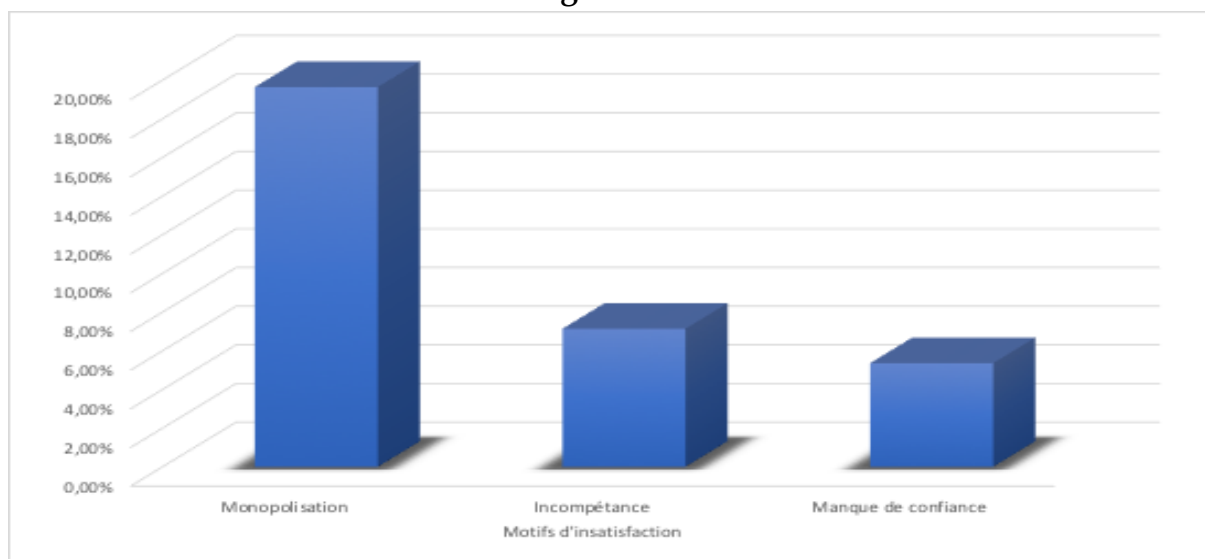
Au Mali, toutes les adductions d'eau potable doivent être affiliées au service de contrôle et suivi des adductions d'eau potable. Cette tâche incombe dans chaque commune aux élus municipaux. Cependant, force est de constater que bon nombre de communes n'inscrivent pas leur centre de distribution d'eau potable au service de contrôle et suivi des adductions d'eau potable. Plus grave, les communes ne font pas de suivi.

2.1.2. Association des usagers d'adduction d'eau potable (AUAEP)

Comités de gestion de l'AUAEP

Dans les 5 centres de distribution d'eau potable, 67,86 % des usagers sont satisfaits de la mission du bureau de l'AUAEP contre 32,14 % insatisfaits. Les insatisfaits évoquent les raisons comme : la monopolisation de l'association par un groupe, l'incompétence de certains membres, la démotivation des membres. Pour le centre de distribution de Baguinéda camp 63,63 % sont satisfaits, de la mission du comité de gestion. Les insatisfaits représentent 36,37 %. À Dougourakoro, 100 % des usagers sont satisfaits de la mission du bureau de l'AUAEP. Le mandat du bureau est fixé à cinq (5) ans renouvelables et c'est toujours le même bureau qui continue ses activités depuis sa mise en place en 2013. À Kasséla, les usagers sont satisfaits à 83,33 % de la mission de bureau. Comme les autres centres, le même bureau est reconduit depuis le début de l'opération en 2017. Au centre de Kobalakoro, 80 % sont satisfaits de la mission du bureau. En effet, ce comité est mis en place au début de la réalisation en 2015 pour le suivi des activités de construction puis reconduit en 2017 pour la réception et le début de l'exploitation. L'opération d'exploitation réelle commence en 2020 pour un mandat de cinq (5) ans. Le comité de gestion devrait être renouvelé en 2025. Au centre de Mounzoun, les usagers se sont abstenus de répondre à cette question du fait que le centre est nouvellement créé et il n'a pas effectué sa toute première assemblée de restitution. Une répartition globale des motifs d'insatisfaction, évoque des raisons comme la monopolisation de l'association par un groupe, l'incompétence de certains membres, la démotivation des membres. A travers ces indicateurs, les 32,14 % des usagers insatisfaits se sont prononcés comme suit : 19,64 % ; 7,14 % et 5,36 % (Graphique 2).

Graphique 2 : Causes des insatisfactions des usagers de la mission du comité de gestion



Enquêtes de terrain, 2025

19,64% des usagers trouvent que leur insatisfaction est due à la monopolisation de l'association. Cela se justifie par le fait qu'aucun membre en poste n'a été renouvelé depuis la création. 7,14% des usagers pensent que certains membres sont incompetents car ils ne jouent pas pleinement leur rôle. Ils ne connaissent même pas leur rôle. Ils ont été désignés au début de l'AUAEP par affinité. 5,36% des usagers trouvent que certains membres sont démotivés et fatigués. Au début du service de fourniture, ils étaient présents à toutes les rencontres du comité de gestion, sensibilisaient les usagers et faisaient la promotion du bureau. Mais actuellement ils se font rares aux rencontres du bureau et ne parlent même plus du bureau. Cette absence de motivation influence fortement sur le paiement de facture d'eau. Les centres se trouvent dans des situations d'impasse financière. Le centre de Baguinéda Camp a connu des renouvellements partiels. En 2012, les membres occupant le poste du commissaire aux comptes et du secrétaire à l'organisation ont été renouvelés. Quant au poste de secrétaire administratif il a été renouvelé en 2019 puis en 2022. Ces remplacements interviennent suite à leur âge avancé.

Personnel salarié de l'association des usagers d'adduction d'eau potable

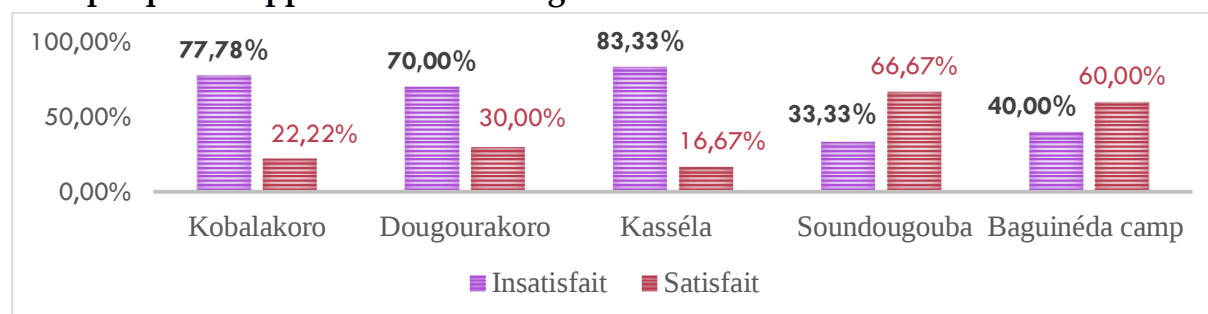
L'association compte un personnel salarié. Leur salaire est fixé sur une option sociale tendant au bénévolat selon la capacité financière du centre de gestion des infrastructures d'adduction de l'eau potable. Par exemple, le montant net de salaire dans un grand centre de distribution d'eau potable semi urbain comme Baguinéda peut être estimé comme, il suit. Chacun des deux gestionnaires reçoit mensuellement 75000 FCFA (115 euro) pour le plus expérimenté et 55000 FCFA (88 euro) pour le moins expérimenté. Ce qui équivaut à une charge annuelle de 1560000 FCFA (2378 Euro). Quant au gardien, il est payé mensuellement à 30828 FCFA (47 euro), soit une charge annuelle de 369936 FCFA. Le trésorier, un membre du bureau de l'association, émerge

au budget de fonctionnement du centre de distribution d'eau potable pour un salaire mensuel de 5000 FCFA (7,60 Euro) soit 60000 FCFA (91,46 euro) par an. Au bout du circuit se trouve le fontainier qui n'a pas un salaire fixe mais qui prélève son revenu de 10% de son chiffre d'affaires. Les charges annuelles du personnel, peuvent être estimées à 1989936 FCFA (3033,44 euro) pour un grand centre de distribution d'eau potable en zone semi-urbaine comme Baguinéda Camp.

Comité de surveillance

Le comité de surveillance des infrastructures d'adduction d'eau potable est un organe nommé par le Conseil Communal. Il est la police de l'eau. Il a pour missions de veiller à la conformité de gestion administrative et financière, à la conformité du fonctionnement institutionnel, à la mise en œuvre correcte du contrat de délégation de gestion, à la mise en œuvre des recommandations de l'audit du groupe de conseil et de suivi des adductions d'eau potable. Les usagers sont conscients du rôle crucial de ce comité, dans la pérennisation du service public de l'eau potable, ainsi 63,89 % pensent que les membres choisis n'assument pas pleinement leur prérogative (Graphique 3).

Graphique 3 : Appréciation des usagers sur la mission du comité de surveillance



Enquêtes de terrain, 2025

Ce jugement d'inefficacité de la mission du comité de surveillance est confirmé dans les centres de distribution de Kobalakoro, Dougourakoro et Kasséla. Soit dans 3 des 5 centres d'études. Par contre, les usagers se sentent satisfaits des missions du Comité de surveillance dans 2 des 5 centres d'études. Ainsi pour le centre de Baguinéda Camp, le plus ancien de la zone d'études, 60% des usagers approuvent les œuvres du comité de surveillance. À Soundougouba, ce sont 67% des usagers qui sont favorables aux activités des membres du Comité de surveillance.—En somme, les raisons de l'insatisfaction sont le manque suivi des activités du comité de gestion, la démotivation des membres. La démotivation serait due, par le fait que la tâche n'étant pas rémunérée, les membres du comité de surveillance accordent peu de temps à cette œuvre humanitaire. Ils s'occupent davantage de leurs activités génératrices de revenus.—Le comité de surveillance du centre de Baguinéda Camp a connu un renouvellement partiel. Un membre de cet organe a été remplacé suite à son décès en 2014. Dans les autres centres de distribution d'eau potable, aucun comité de surveillance n'a connu

de renouvellement. 71,56 % des usagers pensent qu'ils ne font pas correctement le suivi des activités du bureau de l'AUAEP contre 28,44 % qui parlent de leur démotivation.

L'Assemblée Générale

A cette assemblée, tous les usagers peuvent participer. Elle se tient chaque semestre mais depuis 2020 l'assemblée de restitution fut souvent annuelle. La raison évoquée par un agent du service de contrôle et de suivi est l'état de santé des 2 spécialistes de suivi technique et financier. Malgré la détérioration de leur santé, le service continue à effectuer et à adresser son rapport semestriel. Pour la restitution publique du premier semestre de 2025, le service a dû diligenter un autre spécialiste à cette circonstance. Parmi les usagers enquêtés dans les différents centres de distribution d'adduction d'eau potable, une grande majorité n'est pas membres délégués à l'Assemblée générale respectivement 85,29 % à Baguinéda camp, 75 % à Dougourakoro, 72,73 % à Kasséla, 81,81 % à Kobalakoro, 70,58 % à Mounzoun. Aucun centre ne respecte actuellement cette fréquence. Il se limite à l'assemblée extraordinaire. Le nombre de délégués présents à l'assemblée générale est très insignifiant. Cela dépend de la composition restreinte des comités de l'AUAEP mais tous les usagers d'eau potable ont le droit de participer et de s'exprimer sur leurs points de vue car l'AUAEP est communautaire et participative. 24,03 % des enquêtés sont membres de l'assemblée générale. Mais la plupart ne participe pas aux assemblées. Les raisons évoquées varient, parmi lesquelles, il existe l'absence de renouvellement des comités, l'irrégularité de la fréquence des AG, la non-exécution des recommandations des AG, l'irrégularité de la fréquence des AG et l'absence de renouvellement des comités (Photo 1).

Photo 1 : Assemblée générale de l'AUAEP de Kasséla



Prises de vues, 05 02 2025

Le manque de renouvellement permanent des organes de l'AUAEP demeure un facteur explicatif du désintérêt de la communauté aux assemblées. Certains chefs de villages pensent qu'on ne doit pas changer une équipe qui gagne en constatant qu'il n'y a pas de problèmes majeurs au niveau des organes en place. Ils craignent qu'en renouvelant de tout temps, que les organes de gestion communautaire ne soient politisés comme ils en font le constat dans certains centres de distribution d'adduction d'eau potable. Baguinéda camp et Soundougouba appartenant au même centre de distribution d'eau potable, les avis sont partagés entre et l'irrégularité de la fréquence

des AG, la non-exécution des recommandations des AG et l'absence de renouvellements des comités. À Kobalakoro, les usagers soulèvent que l'absence de renouvellements des comités, l'irrégularité de la tenue des AG – la non-exécution des recommandations des AG, sont les principaux facteurs de l'absentéisme des délégués à l'AG (Photo 2).

Photo 2 : Assemblée générale de l'AUAEP de Kambila



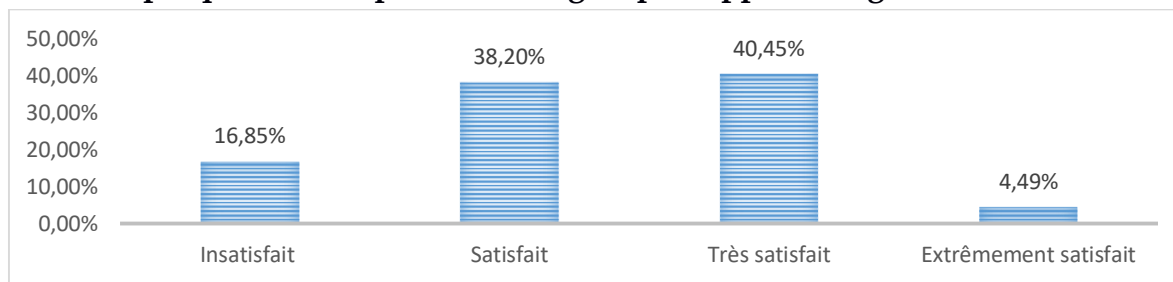
Prises de vues, 13 02 2025

Les usagers sont majoritairement satisfaits de l'issue des assemblées générales (80,56 %) par ce qu'elles sont participatives et démocratiques. Les décisions sont prises à la majorité absolue. 80,56 % sont satisfaits contre 19,44 % insatisfaits.

Services du groupe de contrôle et de suivi des adductions d'eau potable (GCSAEP)

L'opérateur du GCSAEP intervient dans la commune dans l'exercice de contrôle et de conseil auprès de l'exploitant pour plus de professionnalisme dans la gestion. Cet organe privé est composé de spécialistes en hydraulique, en gestion financière, en informatique. Il est chargé des responsabilités suivantes : le contrôle la gestion technique et financière de l'exploitant, la restitution des conclusions de son suivi auprès des usagers, de la commune, de l'exploitant et de la Direction Nationale de l'Hydraulique. Le rapport du GCS AEP ne présente que le bilan technique et financier. Cependant ce bilan comporte des insuffisances. Pour la bonne gouvernance, il doit contenir aussi le bilan moral, le bilan inter relationnel des acteurs, le bilan organisationnel, le bilan prévisionnel des activités du semestre et le bilan d'exécution des activités de la période. Toutefois, le comité de gestion peut au cours de l'assemblée générale, compléter la présentation des résultats de l'audit en présentant le bilan moral, l'état d'exécution des recommandations du GCSAEP et les perspectives. Après l'examen de plusieurs paramètres, l'accès aux équipements hydrauliques d'eau potable, les formes d'organisation et de participation à la prise de décision, les usagers se sont prononcés par rapport à leur satisfaction de la gestion de l'adduction d'eau potable (Graphique 4).

Graphique 4 : Perception des usagers par rapport à la gestion de l'AEP



Enquêtes de terrain, 2025

Une grande partie des usagers apprécient favorablement (satisfait, très satisfait et extrêmement satisfait) à 83,15 % la gestion des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda camp. Le suivi du service de GCS AEP est un facteur de succès par ce que cette structure oblige l'association à une gestion transparente et évite les détournements. Son intervention améliore aussi la gouvernance locale tout en impliquant la population et fructifie la communication entre les parties prenantes. Ses conseils améliorent la gestion technique et financière en renforçant la capacité de l'association.

2.3. Défis de la participation à la prise de décision de la gouvernance locale des AEP

Bien vrai que des centres de distribution d'AEP de la commune rurale de Baguinéda camp sont cités parmi de bons exemples au Mali et en Afrique de l'Ouest selon un responsable de la KFW rapporté par le gestionnaire du centre de distribution de Baguinéda camp, il existe des insuffisances à améliorer.

2.3.1. Un laxisme dans le fonctionnement des organes élus

La gestion réelle ou l'exploitation d'adduction d'eau potable commence lorsque tous dispositifs organisationnels sont mis en place » (Marico M. et *al.*, 2025, p 11). Les critères d'exploitation sont définis : l'autorisation de l'extension, la densification du réseau, la programmation du contrôle et du suivi des activités par le bureau de contrôle de suivi des adductions d'eau potable, les missions des partenaires techniques et financiers, et aussi de la Direction Nationale de l'Hydraulique. Cependant, à la phase d'exploitation, les comités provisoires de gestion devraient être dissoutes au profit de la nouvel équipe dirigeante mais il se trouve que la même équipe continue à exercer sous prétexte qu'elle a eu plus d'expériences et qu'elle a pu bien gérer. A cela, commence déjà le problème de légitimité d'où la première crise de la gestion locale. Au centre de Baguinéda camp, les comités de gouvernance instaurés depuis 1999 continuent à piloter les infrastructures hydrauliques. En 25 ans, les postes qui ont connu de remaniement sont ceux du président et de secrétaire administratif. Cet état de fait est dû à leur incapacité physique à assurer les missions assignées. La phase d'exploitation du centre de Kobalakoro a commencé en 2020 et le renouvellement des comités aura lieu en 2025. Mais, les mêmes comités continuent toujours à piloter depuis 2015, la phase de réalisation. La légitimité des comités de gouvernance a

provoqué aussi des divisions au sein de la population. L'affaire a été relayée au niveau de la presse et de la justice.

Au centre de distribution de Dougourakoro, qui a commencé l'exploitation en 2017, le poste du gestionnaire a été changé en 2022. Quant aux centres de Kasséla et de Mounzoun aucun poste n'a connu de changement. La gestion communautaire des adductions d'eau potable présente souvent des inconvénients par exemple le bénévolat des organes amène la démotivation de certains et la monopolisation de ceux qui perçoivent des primes forfaitaires.

2.3.2. Un manque de dynamisme au niveau des autorités communales et coutumières

Malgré la bonne volonté de la commune rurale de Baguinéda camp, elle tarde à trouver un financement adéquat aux doléances des associations des usagers d'adduction d'eau potable pour les équiper en panneaux solaires afin de remédier au délestage. La commune est souvent indifférente devant des problèmes survenant entre les acteurs locaux (usagers et association des usagers d'adduction d'eau potable). En plus des problèmes de renouvellement de mandat des comités, il persiste aussi des problèmes liés à la réduction du prix de m³, les impayés de factures d'eau, la non-participation ou la démotivation des usagers aux assemblées générales. La persistance des différends et plaintes amène certains usagers à parler de la mauvaise gestion du bien commun, de la gestion mafieuse des ouvrages hydrauliques. A titre d'illustrations, le *Journal La Sirène* du 11/03/2019 a même publié des articles sur les comportements passifs des autorités locales. En effet, les autorités locales (maire, chef de village) ont été critiquées pour leur inertie et leur refus d'intervenir, malgré les plaintes des habitants. Leur attitude a été perçue comme complice de la gestion mafieuse de l'AUAEP. La commune ne dispose pas de sanctions pour le non-respect des recommandations de l'opérateur de contrôle de suivi des activités de l'AEP. Ces recommandations décèlent des insuffisances constatées dans les gestions techniques (le niveau de maintenance, l'entretien et le renouvellement des équipements) et financières (l'état des recettes) et les propositions de solutions correspondantes. La commune en tant que maître d'ouvrage, manque d'implication réelle en matière de suivi. En effet, leur implication est un facteur clé de réussite des adductions d'eau potable. Si la commune suit l'association des usagers d'eau potable à travers les rapports fournis par le service du groupe conseil et suivi des adductions d'eau potable (GCS AEP) et en effectuant régulièrement les missions de suivi, l'association des usagers d'eau potable, serait plus motivée et obligée à assurer une bonne gestion.

2.3.3. Une insuffisance dans l'application des textes réglementaires

L'article 18 du règlement intérieur concernant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire est toujours appliqué au détriment de l'article 14 stipulant que : « L'assemblée générale se réunit obligatoirement en session ordinaire une fois par

semestre, sur convocation du Président de l'association. L'article 21 du règlement intérieur concernant la rencontre ordinaire du comité de gestion qui devrait se tenir par mois, ce comité ne se réunit qu'en extraordinaire. Les enquêtes auprès des ménages révèlent que le motif de la non application strictes des articles 14 et 21 sont dus à l'absentéisme des délégués et des membres du comité de gestion aux rencontres. Par conséquent, les différentes structures se limitent aux rencontres extraordinaires.

Les décisions des assemblées générales manquent de légitimité car selon l'article 13 alinéa 2 l'assemblée générale ordinaire est constituée et délibère valablement si elle est composée au moins de la moitié des membres inscrits plus qu'un. L'article 18 alinéa 2 précise que l'assemblée générale extraordinaire est constituée et délibère valablement si elle est composée des 2/3 au moins des membres inscrits à l'association. Les décisions sont prises à la majorité des présents. Cependant dans les centres, les assemblées générales ne se limitent qu'à quelques membres du comité de gestion (Photos 1 et 2).

2.3.4. Un service de contrôle de suivi des adductions d'eau potable limite dans ses activités

Le service¹ du groupe de contrôle et de suivi des adductions d'eau potable (GCSAEP) est la structure mandatée pour le suivi de la conformité de gestion institutionnelle. Bien vrai que les conformités techniques et financières soient bien étayées dans son rapport, force est de constater que l'évaluation institutionnelle ne soit pas prise en compte gage de bonne gouvernance. Pour une bonne gouvernance des adductions d'eau potable (AEP), le service de contrôle et de suivi doit prendre en compte le jeu des acteurs (l'organisation des activités des organes et l'inter relation des acteurs interne et externe), l'aspect prévisionnel des activités du semestre, l'aspect d'exécution des activités de la période. En plus, les assemblées générales de restitutions organisées par le service GCSAEP ne sont pas régulières. Elles devaient se tenir aussi par semestre. Cependant ces agents évoquent l'état de santé des responsables. Seulement en 2025, le service a puis déléguée un agent, un gestionnaire expérimenté, pour la restitution de l'exercice du semestre de juin à décembre 2024. Le suivi du service de GCS AEP est un facteur de succès par ce que cette structure oblige l'association a une gestion transparente et évite les détournements. Son intervention améliore aussi la gouvernance locale tout en impliquant la population et fructifie la communication entre les parties prenantes. Ses conseils améliorent la gestion technique et financière en renforçant la capacité de l'association.

2.3.5. Une irrégularité dans l'intervention de l'État, de ses services déconcentrés et des partenaires

¹ Le service de contrôle et de suivi est une structure privée mandatée par la DNH (l'Etat) pour superviser à travers des suivis réguliers, de contrôle et de conseil de la gestion technique et financière. Ce service (2AEP dans la région de Kayes et CGS_AEP dans le reste du pays) est un mécanisme mis en place dans la moitié des années 1990. En 2016, il couvrait qu'une soixantaine de centres dans le pays.

Le répertoire des points d'eau (forages publics, PMH) de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Énergie manque de mise à jour car les points d'eau sont réalisés sans leur autorisation. La mission de la DRHE dans les centres de distribution des adductions d'eau potable n'est fréquente qu'aux assemblées de restitution. « Le renouvellement des installations de durée de vie de 20 ans relève de l'État » (DNH, 2014, p 116). L'expiration de la durée de vie ne signifie pas le renouvellement automatique si l'équipement tient encore. Le centre de Baguinéda camp n'a aucun équipement de 20 ans renouvelé cependant le centre de Kobalakoro a besoin d'un second forage pour palier au déficit de débit pendant la saison sèche. Les centres ont tous besoin de l'installation de panneaux solaires équipés de batteries. Bien qu'il existe une réglementation du secteur d'alimentation en eau potable mais les intervenants (les partenaires, ONG,) dans la commune, agissent indépendamment. Cela provoque un déficit de coordination entre les parties prenantes dans la commune. Les budgets alloués à la réalisation des adductions d'eau potable sont souvent insuffisants pour couvrir tout le centre. L'extension, la modernisation des infrastructures manquent aussi de financement et la plupart des cas, les financements sont d'origine extérieur (Banques internationales, coopérations bilatérales).

3. Discussion

Les résultats de cette recherche sur la gouvernance locale des adductions d'eau potable (AEP) dans la commune rurale de Baguinéda Camp révèle une situation contrastée entre une satisfaction apparente des usagers et des dysfonctionnements structurels profonds. En ce sens la discussion s'articule autour de quelques points.

Le rôle ambigu des autorités et des services de contrôle

La commune, en tant que de la maîtrise d'ouvrage, fait preuve d'un manque d'implication réelle dans le suivi. En effet, ce manque de rigueur dans le contrôle et suivi est observé dans plusieurs centres au niveau national « 65 % des 41 centres de distribution d'eau de gestion associative sont suivis par les communes. Les visites étaient effectuées dans 51 % des cas. Elles sont en mensuelles dans 55 % des cas, 30 % des cas au besoins, 10 % des cas au trimestre et 5 % au semestre » (DNH, 2016, p. 32 – 33). L'absence de sanctions en cas de non-respect des recommandations techniques et financières émises par les opérateurs de contrôle (GCSAEP) fragilise la gouvernance des adductions d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda Camp. Par ailleurs, « le respect des recommandations a été la clé de réussite des centres d'AEP de Nara, de Bankass et de Djenné au Mali » DNH (2018, p19).

Une gestion communautaire entre idéal participatif et réalités locales

Le modèle de gestion des centres d'adduction d'eau potable dans la commune rurale Baguinéda Camp repose sur la participation communautaire, un principe fondamental de la gestion décentralisée. Cependant, nos résultats nuancent l'optimisme de Rogers et al. (2003), qui soutiennent qu'un environnement favorable facilite l'implication de tous les acteurs. Dans la commune rurale de Baguinéda Camp, bien que 83,15 % des usagers soient satisfaits, la participation réelle est entravée par un absentéisme chronique aux assemblées générales (AG). Cette situation illustre les limites soulignées par N. Y. F. Bangou (2020, p. 65), qui note que « les limites de la gouvernance communautaire des infrastructures hydraulique d'AEP, ont trait à l'hostilité de certains villageois à payer les cotisations, aux détournements de fonds du manque de transparence dans la gestion ».

Le défi de la légitimité et la monopolisation du pouvoir

La persistance des mêmes équipes dirigeantes depuis 1999 à Baguinéda Camp confirme les risques de monopolisation évoqués par 19,64 % des usagers. Ce phénomène favorisé par l'ancienneté contredit l'esprit associatif décrit par le WSP (2010, p 8), qui visait à responsabiliser les structures sans abandonner la dimension communautaire. Comme le souligne M. Marico et al. (2025, p.11), la crise de légitimité survient lorsque les comités provisoires se pérennisent indéfiniment sous prétexte d'expérience. Cette inertie des instances, souvent cautionnée par les chefs de village par crainte d'une politisation des organes, crée un fossé entre les gestionnaires et les usagers.

L'efficacité technique face au déficit de contrôle public

L'intervention du service de contrôle et de suivi (GCS AEP) est perçue comme un facteur de succès dans la commune rurale de Baguinéda Camp car elle impose une transparence financière. Cela rejoint l'idée de N. Y. F. Bangou (2020, p.44) sur la nécessité pour la collectivité de confier la gestion sous son contrôle rigoureux. Néanmoins, la réalité du terrain montre un laxisme des élus municipaux, rejoignant les observations de la DNH (2016, p 14) qui indiquait que « seuls 25 % des centres sont réellement suivis au niveau national dont 87 par GCS EAP et 104 par 2AEP ». Le manque de sanctions communales face aux recommandations du GCS AEP souligne la fragilité de la maîtrise d'ouvrage publique, essentielle pour une gouvernance efficace selon Molle (2020, p.1).

Vers une hybridation ou une privatisation

Face aux insuffisances de la gestion associative (dysfonctionnements des AG, impayés), le débat s'oriente, comme le suggère la DNH (2016, p.12) « A la fin de 2008,

24 centres de distribution d'eau potable ont été privatisés » et le WSP (2010, p. 15) « Au Niger, Rwanda et Mali les entrepreneurs individuels représentent environ 50 % des gestionnaires délégués. En Mauritanie, pratiquement 100 % des réseaux AEP, sont gérés par un exploitant individuel », vers la délégation de gestion privée. Plusieurs acteurs locaux interviennent dans la gestion privée notamment les entrepreneurs, les microentreprises de type Groupement d'intérêt économique (GIE), les organisations non gouvernementales (ONG), les très petites entreprises (TPE). Ces acteurs sont parfois des anciens responsables d'associations d'usagers d'adduction d'eau potable qui veulent poursuivre leur activité de gestionnaire sous une nouvelle structure. De surcroît, les partenaires ont souhaité de se tourner de plus en plus vers une gestion privée, avec l'espoir que cela allait permettre de compenser certaines faiblesses. La Banque Mondiale (via l'IDA) a entrepris des programmes comme le PEPAM au Sénégal ou des projets d'appui au secteur de l'eau au Mali et au Niger. La Banque Africaine de Développement a financé des adductions d'eau villageoises tout en soutenant la mise en place de gestionnaires privés pour garantir la pérennité des ouvrages. La gestion privée est basée sur l'appropriation des installations hydrauliques en forme de gérance. « *La privatisation de gestion des adductions d'eau potable est un objectif politique relativement récent, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest (sauf en Côte d'Ivoire) où la participation communautaire a une histoire beaucoup plus longue* » (Bousquet A., 2006, p 10). Si l'auteur rappelle que la participation communautaire a une histoire plus ou moins longue en Afrique de l'Ouest, les performances de recouvrement souvent supérieures chez les gérants privés, moins soumis aux pressions sociales, posent la question de l'évolution du modèle de la commune rurale de Baguinéda Camp vers une gérance plus professionnelle pour pallier la démotivation du bénévolat.

Conclusion

Inspirant sur la constitution et le fonctionnement des comités de gestion des *pompes* à motricité humaine, la gouvernance des adductions d'eau potable est un modèle fédérateur des parties prenantes. Bien vrai que les performances des AEP des centres de distribution d'eau potable de la commune de Baguinéda camp sont avérées vues l'implication de certains acteurs (les comités de gestion, de surveillance, le personnel salarié), cependant, quelques observations peuvent être prises en compte tels que : l'arbitrage entre les acteurs locaux pourrait être affilié au service de contrôle et de suivi (GCS_AEP) car les élus communaux sont souvent laxistes à ce sujet sous peine de perdre leurs électorats ; la sensibilisation des usagers sur le fonctionnement des organes et les défis de l'AEP ; le profil du gestionnaire pourrait être un hydraulicien ou un comptable, à la limite un diplômé du village qui a bénéficié de formation d'assistance en gestion technique et financière ; les délibérations des assemblées générales peuvent être notifiées auprès des acteurs hiérarchiques. Cela permet de prendre des mesures nécessaires à temps avant que les dysfonctionnements ne

gangrènent : la prise en compte par le service GCSAEP, l'organisation des activités des organes et l'interrelation des acteurs interne et externe, la prévision et l'exécution des activités de la période.

Références Bibliographiques

AAMOUE Eefje, CLOSAS Alvar et LEFORE Nicole, 2018, *Association d'usagers de l'eau : un examen des approches et Options de gestion alternative pour l'Afrique subsaharienne*, colombo, Sri Lanka : Institut international de gestion de l'eau (IWMI), 83 p.

BANGOU Namoussa Yenopo François, 2020, *Décentralisation et accès à l'eau potable : Gouvernance du service publique de l'eau dans la commune de Pô au Burkina Faso*, Master de spécialisation en Développement, Environnement et Société, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, 106 p.

BARON Catherine & BONNASSIEUX Alain, 2013, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable Le cas des associations d'usagers de l'eau (AUE) au Burkina. Faso ». *Annales de géographie* 2013/5 (n° 693), pp 525 – 548. Éditions Armand Colin [https://doi.org/ 10.3917/ag.693.0525](https://doi.org/10.3917/ag.693.0525)

BOUSQUET Anne, 2006, *L'accès à l'eau des citoyens pauvres : entre régulations marchandes et régulations communautaires (Kenya, Tanzanie, Zambie)*, Université de Paris Panthéon – Sorbonne, Géographie, 568 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00194126>

DEMANTE Marie-Jo & BRUNET Françoise, 2008, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique, des processus, des expériences*, Institut de Recherches et d'Application des Méthodes de Développement (IRAM), Paris, février 2008, 40 p.

DNH, 2014, *Etude diagnostiques socio-économiques et organisationnelles du centre de Baguinéda camp, région de Koulikoro*, KFW, 25 p.

DNH, 2016, *État des lieux de la privatisation de la gestion des adductions d'eau potables (AEP) dans 22 centres au Mali et comparaison avec 22 centres de gestion associative*, UNICEF, 74 p.

DNH, 2018, *Contrats de gestion entre communes & comités de gestion des SHVA, Programme National de Mobilisation des Ressources en Eau-Réalisation d'adductions d'eau potables (AEP) et d'assainissement dans les centres semi-urbains en 1 ère, 2 ème et 5 ème régions*, juin 2018, 34 p.

La Sirène, 2019, « Aboubacar Eros Sissoko présent de l'association Baguinéda Kanu à cœur ouvert : Unissons-nous pour de meilleurs lendemains pour Baguinéda » Bamako.com publié le lundi 11 mars 2019.

MARICO Mamadou, TESSOUGUE Moussa dit Martin, 2025, « Gestion décentralisée des réseaux d'adduction d'eau potable dans la commune rurale de Baguinéda camp au Mali : réalisations et perspectives », ISSN : 1840-9962, No 002, décembre 2025, Volume 6, 21 p. <https://zenodo.org/records/11547666>; <https://doi.org/10.5281/zenodo.11561806>

MOLLE François, 2020, *Gouvernance de l'eau*. In : Berroir S., Cauvin C., Chamussy H. (ed.). Hypergeo [encyclopédie électronique en ligne]. 2020, 4 p.

PDSEC, 2018, *Programme de Développement Social, Économique et Culturel de la commune rurale de Baguinéda camp* (PDSEC 2018 - 2022) 40 p.

PEZON Christelle & CANNEVA Guillem, 2009, « Petites communes et opérateurs privés : généalogie du modèle français de gestion des services d'eau potable », *Espace et sociétés* 2009/4(No139), p 21-38, Edition ERES, www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2009-4-pages-21.htm

ROGERS Peter & HALL Alan W., 2003, *Gouvernance Efficace de l'Eau, Global Water Partnership*, Imprimé par Elanders Novum, 2003, Première édition, 51 p.

RWSN, 2023, *Performances et perspectives des services d'eau potable en milieu rural en Afrique de l'Ouest francophone*, 48 p.

UNESCO, 2020, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau : L'eau et les changements climatiques*, ONU-Eau, 2020, 259 p.

WSP, 2015, *Étude sur la valorisation du potentiel des TIC dans le secteur Eau, Assainissement et Hygiène, Résumé des conclusions et recommandations*, WSP, 76 p.

WSP, 2010, *Bilan sur sept pays africains, Délégation de gestion du service d'eau en milieu rural et semi urbain*. 28 p.